

142/7

142 10 22 514 PL

3

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites - Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Avèze (Gard) par le château de Montcalm (façades élévations, toitures) et ses abords, soit le parc avec toutes les plantations, la route GC 48 dans la partie élargie qui forme place devant l'entrée du parc, y compris les maçonneries et ferronneries de cette entrée et les deux platanes qui l'encadrent - la façade de l'immeuble, à deux étages d'escaliers de bois et à galeries couvertes, sis sur la parcelle 862.

L'inscription vise les parcelles cadastrales Nos 782, 783 et 862, section A, dont les propriétaires sont :

S.A.R.L. "Le Bas Lys" à Arre	782; 783,
Melle MIRAND Jeanne à Avèze	862p,
Mme MONTET Louis - Pont de la Déroussine, Alès	862p,
M. ROUSSY Joseph à Aveze	862p,

157-385-J. 4752-38. [30202]

./....

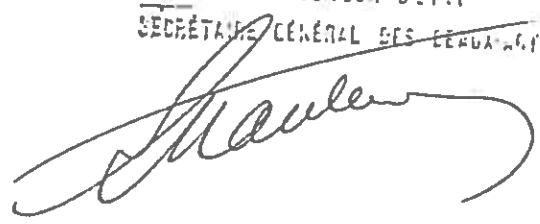
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'Aveze et aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 07 42

PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER GÉNÉRAL
SECRETARIE GÉNÉRAL DES BERRUAGES



MINISTÈRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT
ET DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION DU PATRIMOINE

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT
DU GARD

(ARRÊTÉE AU 1^{er} JANVIER 1985)

Avèze. — Château de Montcalm (façades, élévations et toitures) et ses abords, soit : le parc avec toutes les plantations, la route G.C. n° 48 dans la partie élargie qui forme place devant l'entrée du parc, y compris les maçonneries et ferronneries de cette entrée et les deux platanes qui l'encadrent; la façade de l'immeuble à deux étages d'escaliers de bois et à galeries couvertes (parcelles n° 782, 783 et 862, section A du cadastre I.S. Ins. : 22 octobre 1942).



LE VILLAGE

AVEZE
Sect. A B
1/1250

FEUILLE

N

1.